

Accompagnement emploi handicap : les avantages du diagnostic action



Votre entreprise recherche des solutions adaptées pour développer l'emploi de personnes handicapées ? Dans le cadre d'un accompagnement, l'Agefiph vous propose un **diagnostic action** destiné à construire, avec vous, un plan d'action sur mesure.

Des solutions sur mesure et co-construites

Le diagnostic action permet de disposer d'une feuille de route proposant des réponses opérationnelles adaptées aux besoins de l'entreprise et à ses particularités.

Une attention particulière est accordée à leur **co-construction avec les acteurs-clés** qui peuvent être la direction générale, le responsable du personnel ou encore les instances représentatives du personnel. **Selon les besoins et les problématiques repérés**, le plan d'action peut porter sur un ou plusieurs des axes suivants : recrutement et intégration de collaborateurs handicapés, maintien dans l'emploi, accompagnement des parcours professionnels de salariés handicapés, collaboration avec le secteur protégé et adapté, sensibilisation et formation du personnel à la thématique, etc.



Un diagnostic à 360°

L'analyse prend en compte :

- **Des informations concernant l'entreprise** : son organisation, sa situation économique, ses enjeux en matière de ressources humaines, sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés...).
- **Son environnement** : les acteurs mobilisables sur le territoire, le potentiel des demandeurs d'emploi au regard des prérequis de l'entreprise, le contexte concurrentiel, etc.





Des réponses concrètes

À l'issue de la prestation un conseiller présente et remet à l'entreprise un rapport pouvant comprendre tout ou partie des éléments suivants :

- L'analyse quantitative et qualitative de la situation de l'entreprise et de ses perspectives en matière d'emploi et de handicap.
- L'identification des conditions **préalables** à réunir, et les acteurs internes et externes à mobiliser, afin de réussir la mise en œuvre d'une action, d'un projet ou d'un plan d'action global.
- Un **plan d'action**, comprenant des actions concrètes, personnalisées et adaptées, assorti d'une proposition de calendrier de mise en œuvre.
- Des **pistes permettant d'impulser une dynamique** grâce à la mobilisation des acteurs internes.
- Des **propositions d'actions de sensibilisation** au handicap des managers et des collaborateurs.
- Des **outils** à disposition des partenaires sociaux dans la perspective de la négociation d'un accord sur l'emploi et le handicap.

Une prestation experte,
prise en charge
financièrement



Le diagnostic action est réalisé par un conseiller spécialiste du handicap en emploi.

Prise en charge en totalité, la prestation ne nécessite aucune participation financière de la part de l'entreprise. Elle s'appuie sur **une analyse fine de vos contraintes et besoins** qui permettra de faire émerger **un plan d'action personnalisé et adapté**, mettant en évidence les freins et les leviers à sa mise en œuvre.



Intéressé ?

- Contactez votre interlocuteur Agefiph dans votre région
ou contactez-nous par mail entreprises@agefiph.asso.fr
ou par téléphone **0800 11 10 09**

Sur www.agefiph.fr/employeur découvrez :

- Des exemples d'actions mises en œuvre et des témoignages d'entreprises
- Le détail de nos services et aides financières
- Le Réseau des référents handicap pour échanger et collaborer avec des acteurs de votre région
- Nos solutions pour développer vos compétences sur les sujets emploi handicap